Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260701-C_2026_077-DE

Conseil Communautaire du 25 juin 2026 Délibération n°C_2026_077

L'an deux mille vingt six, le vingt cinq juin à 18 heures 00 le Conseil Communautaire légalement convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni à siège OBC - Malestroit sous la présidence de Mme Gaëlle STRICOT

Séance publiée le : 19 juin 2026

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 49

Etaient présents (36) :
STRICOT Gaëlle, COWET Vincent, GENOUEL Fabrice, HOURMAND Sylvie, MARCY Christelle, GUEGAN Rozenn, NAEL David, LE POGAM Marion, HERVE Muriel, FEUTELAIS Pierrick, MARTIN Dominique, DE CHABANNES Alain, GICQUEL Erwan, JEHANNIN Pascal, HOUSSIN Yvette, PIEL Mickaëlle, QUESNEL Maxime, RENIMEL Pascal, GUILLEMOT Sylvie, VAUCELLE Eric, GUILLERME Gwen, HANGOUET Françoise, ROUGIE Alexandre, BALAC Loïc, GOURMIL Nathalie, HOUEIX Marie-Claude, BELLEC Patrice, HURTEBIZE Didier, BONCHE Nancy, HERRY Marie-Hélène, BOULO Ludovic, BOUDART André, GOIRAND-COTAR Sylvie, LE GOUE Mickaël, GUYOT Tony, MONNIER Gaël

Absents ayant donné pouvoir (12) :
GUE Thierry donne procuration à HOUEIX Marie-Claude, JOSSE Pascal donne procuration à MARTIN Dominique, LORIOT Viviane donne procuration à GUILLEMOT Sylvie, TARLET Raphaël donne procuration à NAEL David, METAYER Cassandre donne procuration à COWET Vincent, RODRIGUEZ Paul donne procuration à PIEL Mickaëlle, FLAGEUL Marie donne procuration à GENOUEL Fabrice, GICQUELLO Bruno donne procuration à HANGOUET Françoise, GUIHARD Jean-François donne procuration à STRICOT Gaëlle, YHUEL Yann donne procuration à CRESP Emmanuelle, CHEDALEUX Sylvie donne procuration à LUCAS Aurélie, BRAUD Maurice donne procuration à BONCHE Nancy

Absents excusés (1) :
MICHEL Rémi

Secrétaire de séance : M. Alain DE CHABANNES

Objet : - Economie - Parc d'activités du Val Coric Ouest - Tranche 3 (Guer) - Vente à la société Brocéliande Pavage

Madame la Vice-présidente rappelle au conseil communautaire la délibération C-2025-102 et C-2026-056 dernier relative à la cession d'un terrain à la société Brocéliande Pavage sur le parc d'activités du Val Coric Ouest à Guer.

Monsieur Jouin, dirigeant de cette société, sollicite la communauté de communes afin de bénéficier des tarifs de terrain établis par la délibération C-2022-151, alors en vigueur lors de sa demande écrite d'acquisition du 28 novembre 2024, en lieu et place du barème qui a été appliqué en vertu de la délibération B-2024-053 du 12 décembre 2024, postérieure à sa demande.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer sur :

- **LA RECEVABILITE de cette demande et l'application en conséquence du tarif de 25 €HT/m² à cette vente, suite à l'avis des domaines en date du 13 novembre 2025,**
- **LE FAIT DE CONDITIONNER cette vente à la signature d'un compromis de vente dans les six mois suivant cette décision, faute de quoi cette dernière sera déclarée caduque,**
- **LA MODIFICATION de la délibération référencée C2025-102 en conséquence, toutes autres modalités de la vente restant inchangées,**
- **L'AUTORISATION de la présidente, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.**

Le Conseil Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260701-C_2026_077-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
La Présidente
Madame STRICOT Gaëlle

